

ECOLE MATERNELLE C.DEBUSSY de CAUDAN

COMPTE-RENDU de la Réunion de Parents du lundi 19 septembre 2022

1) ORGANISATION PEDAGOGIQUE

L'école, cette année, est pourvue de 4 postes d'enseignants avec 4 classes .

LELIGNY Sylvie (directrice) remplacée le mardi par Marie BACQUERE

GENDRE Françoise, remplacée le jeudi par Marie BACQUERE

HURTAUD Yvon

BUQUEN Benoît

Soit au total un effectif de 113 élèves.

Moyenne et Grande Sections 27 élèves

Moyenne et Grande Sections 27 élèves

Petite et Moyenne Sections 28 élèves

Toute petite et Petite Sections 31 élèves

Les élèves de Grande Section décroissent l'après-midi (pendant la sieste des moyens et des petits). Ils se répartissent en 4 groupes avec les 4 enseignants suivants de 13h30 à 14h30:

Une phase commune pour l'acquisition de notions comme la catégorisation et la phonologie, puis des activités diverses

Mme LELIGNY Langage oral à partir d'albums (concours des incorruptibles), activités scientifiques

M HURTAUD Activités technologiques et jeux en autonomie

Mme GENDRE Langage oral à partir d'activités artistiques

M BUQUEN Découverte du monde et langage oral au moyen de jeux mathématiques

Mme BACQUERE Découverte de la programmation à l'aide de robot Bluebot

Tous les élèves sont en récréation le matin de 10h15 à 10h45 et l'après midi de 15h15 à 15h45.

Rôles de l'association de parents d'élèves et des délégués de parents d'élèves

L'amicale des parents d'élèves participe financièrement au fonctionnement de l'école en organisant différentes manifestations : soirées, loto, concours, ventes diverses.... La date de l'assemblée générale de l'association vous sera communiqué prochainement (Les documents relatifs à l'association sont imprimés sur une feuille jaune) dans le cahier de liaison.

Les représentants de parents d'élèves sont élus par tous les parents d'élèves pour l'année scolaire et jusqu'aux prochaines élections (le vendredi 7 octobre 2022: date du scrutin) et le nombre de postes à pourvoir est au moins égal au nombre de classes : 4 au minimum.

Ils siègent aux conseils d'école, réunions au cours desquelles les organisations financières, les difficultés, problèmes de l'école, les projets, les décisions des enseignants... sont évoqués, débattus et votés par tous les membres du conseil d'école.

2) ACTIVITES ET SORTIES PEDAGOGIQUES

Les élèves de grande section seront évalués de septembre à octobre au niveau académique: Le PAL (Plan Académique Langage)

Tout d'abord, certains projets sont en cours de mise en place:

Le projet Lire et faire lire et la participation au projet « Ecole et cinéma » pour les 4 classes.

D'autres projets vous seront communiqués ultérieurement.

Les élèves de Grande Section iront à la piscine l'après-midi à partir du printemps 2023. Nous aurons besoin de parents afin d'encadrer les séances. Les personnes intéressées sont priées de se faire connaître auprès de l'enseignante de leur enfant afin de programmer l'information et le test réalisés par la conseillère pédagogique de la circonscription, Madame LOUDIERE, nécessaire à l'agrément du projet. Désormais, le test est nécessaire pour cet agrément : il sera demandé d'entrer dans l'eau avec immersion complète (saut ou plongeon), de faire 25 m et de récupérer un objet au fond de la piscine (maximum 2m). Une réunion de formation se tiendra à la piscine d'Hennebont, de Caudan ou de Lanester. Il est important de connaître le nom des personnes qui se rendent au test afin de permettre de le réaliser dans de bonnes conditions.

3) ELECTIONS DES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES

Tout d'abord, les parents doivent constituer une ou plusieurs listes. Pour cela, il est impératif de faire acte de candidature et de renseigner le document correspondant auprès de la directrice de l'école avant le 26 septembre 2022. Les deux parents ont le droit de vote.

Les élections des Représentants des Parents d'élèves se dérouleront le **vendredi 7 octobre 2022** à l'école. Les parents ne peuvent voter que par correspondance.

Les documents nécessaires vous seront distribués dans la semaine précédant les élections.

4) Mise en place des Activités Pédagogiques Complémentaires

Les enseignants proposent aux familles des élèves de grande section un formulaire d'autorisation de participation aux APC avec un calendrier sur la période de réalisation. Les APC se déroulent sur les lundi et mardi de 16h05 à 17h05. Les activités proposées favorisent la compréhension d'albums et participent à la construction d'une culture littéraire.

5) PPMS

Deux exercices seront réalisés avant les vacances de la Toussaint par tous les élèves de l'école afin de les entraîner à évacuer les locaux ou se confiner face à certains types de menace ou danger.

6) L'obligation scolaire dès 3 ans

Les familles ont l'obligation de scolariser leurs enfants nés en 2019 avec une fréquentation à la journée. Des demandes de dérogations doivent être réalisées pour une scolarisation à temps partiel sur l'après midi. De plus, toute absence doit être justifiée par mail ou téléphone.

7) Rappels du règlement intérieur

Les horaires sont 8h35 -11h 50 et 13h20-16h05.

L'accès à l'école se réalise par le grand portail. L'entrée en classe se fait par les portes des sanitaires ouvertes dès 8h25 le matin et 13h10 l'après midi.

Si vous ne pouvez venir chercher à 11h50 votre enfant, il est nécessaire de nous avertir afin d'informer votre enfant et de l'inscrire à la cantine (si possible avant 11h)

En ce qui concerne la sortie du soir, les enfants sont repris à la porte de la classe.

L'accès pour la garderie se fait uniquement par la porte de la garderie.

Aux abords de l'école, la sécurité a été renforcée : le stationnement des véhicules est réalisable de par la grande quantité de places de stationnement et nous souhaitons que chacun veille à respecter ces emplacements. (sans oublier le caractère de places réservées aux personnes handicapées)

A la sortie, les adultes qui reprennent les enfants en redeviennent RESPONSABLES.

Il nous manque encore quelques attestations d'assurance. Tout changement d'adresse, de numéro de téléphone doit être renseigné auprès de l'enseignant.

Le cahier de liaison doit être visé, donc signé.

Régulièrement, des pulls, chemises, vestes, pantalons sont égarés, empruntés et nous n'arrivons pas toujours à retrouver leur propriétaire, aussi, je demande aux parents **de marquer les vêtements** afin d'éviter tous ces désagréments. Chez les élèves plus petits, il est nécessaire de prévoir des vêtements à enfilage et fermeture facilités. Enfin, nous invitons les parents à proscrire l'écharpe en raison des jeux dangereux qu'elle peut permettre.

Très important: si votre enfant déclare une maladie chronique, une allergie, il est indispensable de prévenir l'enseignant de la classe afin de réaliser un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) en relation avec le médecin scolaire qui règle les modalités en cas d'urgence.

Pour tout enfant malade, la famille doit prévenir l'école.

Lorsqu'un élève oublie des documents, des objets... à l'école, les parents sont invités à faire part de leur demande, en cas d'urgence, aux personnels de garderie afin de leur permettre de réaliser leurs recherches.

Dans le cadre de problèmes personnels liés à la scolarisation de leur enfant, les parents sont invités à prendre contact avec l'enseignant concerné dans les plus brefs délais.

Un carnet de suivi des apprentissages vous sera présenté dans l'année scolaire afin de visualiser les attentes de fin de grande section et le chemin parcouru par votre enfant dans les acquisitions.